



Est-ce que je peux prétendre au RMI ?

Par **nico804**, le **07/03/2009** à **23:10**

Bonjour,

J'ai 24 ans, seul et sans enfants charges, je vis sans ressources depuis bientôt un an et demi, j'ai des dettes qui se cumulent. Aujourd'hui, je suis en attente d'une formation qui devraient commencer dans trois ou quatre mois.

Est-ce que vu ma situation que je vous ai présenter précédemment me donne droit RMI, dans l'attente de la formation ?

Je vous remercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2009** à **03:35**

Bonjour

Peut bénéficier du RMI toute personne :

résidant en France,

âgée d'au moins 25 ans,

âgée de moins de 25 ans à condition d'attendre un enfant ou d'assumer la charge d'un ou de plusieurs enfants,

dont les ressources sont inférieures au montant du RMI,

concluant un contrat d'insertion.

Par conséquent sans enfant à charge vous ne pouvez être bénéficiaire du RMI.

Il convient de prendre contact avec votre centre communal d'action sociale et de contacter l'ANPE pour bénéficier au plus vite d'une formation rémunérée.

Restant à votre disposition.